

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CORUM Butler Smart ESG Fund

Un Compartiment de CORUM Butler UCITS ICAV,

Géré par CORUM Butler Asset Management Limited - Actions de Capitalisation de la Classe CHF Institutional (IE00BK5Z0Y36)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif d'investissement du Compartiment est de rechercher à réaliser un taux de rendement positif à long terme à partir d'investissements dans des titres à revenu fixe.
- Le Compartiment investira principalement dans des titres à revenu fixe européens à haut rendement émis par des entités constituées en société. Le Compartiment peut également investir dans des titres à revenu fixe émis par des entités gouvernementales. Les titres à revenu fixe sont des instruments de dette (tels que les obligations) qui offrent aux investisseurs un revenu fixe, généralement composé du remboursement de leur investissement initial majoré d'intérêts, mais d'autres formes de remboursement ou de rendement sont possibles. Les titres à haut rendement (également appelés titres de qualité inférieure à Investment Grade) présentent habituellement des notations de crédit inférieures, mais payent des taux d'intérêt plus élevés que les titres de qualité Investment Grade, qui affichent des notations de crédit supérieures, mais à l'inverse ont tendance à offrir des taux d'intérêt plus faibles.
- À la lumière de la stratégie d'investissement, le Fonds communique des informations conformément à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de développement durable dans le secteur des services financiers.
- Les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont entièrement intégrés au processus d'investissement grâce au recours à des notations ESG de tierces parties et à des analyses produites par MSCI ou d'autres prestataires de services équivalents, et par le biais de l'application des filtres ESG du gestionnaire d'investissement. Par ailleurs, un processus de sélection impliquant le suivi des émetteurs permet de s'assurer que le Compartiment investit exclusivement dans les émetteurs dont les notations ESG se situent dans le groupe représentant 80 % des meilleurs titres de l'univers d'investissement en termes de notation ESG. Les changements dans les notations ESG des émetteurs sont passés en revue mensuellement, et les participations dans les émissions qui ne font plus partie du groupe représentant 80 % des meilleurs titres de l'univers d'investissement sont liquidées.
- Pour déterminer s'il est aligné sur les caractéristiques ESG, le Fonds utilise un indice de référence synthétique (« l'Indice de référence ESG »), qui est composé des indices suivants : IHYG ETF (répliquant l'indice Iboxx mja : European High Yield), LP01TREU Index-Bloomberg Barclays Pan-European High Yield Total Return Index, LP07TREU Index-Bloomberg Barclays Euro High Yield BB Rating Only TR Index, LHYBTREU Index-Bloomberg Barclays Euro High Yield B Rating Only TR Index, BEYHTREU Index-Bloomberg Barclays Euro High Yield CCC Rating Only TR Index.
- À la lumière de la stratégie d'investissement, le Compartiment cherche à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales et, à ce titre, communique des informations conformément à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de développement durable dans le secteur des services financiers. Le Compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable. Le Gestionnaire d'investissement prend en compte le développement durable et les considérations ESG dans le cadre de son processus de prise de décision d'investissement et ces considérations sont appliquées de manière continue dans le cadre de ce processus. De plus amples informations relatives à ces considérations et au processus sont présentées dans le Supplément.
- Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Global Compact des Nations Unies sur les droits humains, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption sont également exclues de l'univers d'investissement.
- De plus, les émetteurs sont exclus si l'analyse de leur exposition fait apparaître des activités et des secteurs sujets à controverse (parmi lesquels les armes, la pornographie, l'alcool et le tabac), dans le cas où ces activités représenteraient plus de 0% de leur chiffre d'affaires.
- Enfin, le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de la Valeur de son Actif Net dans des émetteurs non couverts par une notation ESG.
- Le Compartiment peut investir dans des titres de qualité Investment Grade et dans des titres à haut rendement, mais il peut occasionnellement détenir 100 % de son investissement dans des titres à haut rendement. Les investissements sur les marchés émergents d'Europe ne devraient généralement pas dépasser 15 % du Compartiment. Le Compartiment ne sera pas limité aux émetteurs d'un secteur ou d'une industrie.
- Le Compartiment peut investir directement sur les marchés du revenu fixe à travers des dérivés, au lieu d'investir directement dans des titres individuels. Le Compartiment peut également investir indirectement dans des indices financiers, parmi lesquels les grands indices de crédit et d'actions, à des fins de couverture. Un dérivé est un contrat entre deux ou plusieurs parties dont la valeur est basée sur un actif financier, un indice ou un titre sous-jacent convenu. Les dérivés utilisés par le Compartiment peuvent inclure des swaps, des options, des contrats à terme standardisés (« futures ») et des swaps de défaut de crédit. Des contrats de change à terme de gré à gré peuvent également être utilisés à des fins de couverture contre le risque de fluctuation des cours de change.
- Le Compartiment peut prendre des positions courtes sur ses investissements à des fins de couverture. Cela signifie que le Compartiment réalisera des bénéfices si la valeur de l'investissement diminue, mais accusera des pertes financières si la valeur de l'investissement augmente. À moins que les pertes ne soient plafonnées ou compensées par un autre investissement, elles peuvent théoriquement être illimitées. Le Compartiment investira généralement jusqu'à 150 % de la valeur de son actif net dans des positions longues, et 50 % dans des positions courtes.
- Le Compartiment peut investir dans des organismes de placement collectif à capital variable ou à capital fixe et dans des fonds à capital variable négociés en bourse, qui permettent au Compartiment de réaliser son objectif d'investissement. Le Compartiment peut également investir dans des liquidités et des instruments du marché monétaire à des fins de gestion de trésorerie.
- Le Compartiment est géré de manière active, ce qui signifie que le Gestionnaire d'investissement sélectionne activement et acquiert les titres dans lesquels investit le Compartiment, en vue de réaliser l'objectif d'investissement du Compartiment.
- La politique d'investissement du Compartiment peut impliquer un grand nombre d'opérations en bourse et de rotation des investissements du Fonds, ce qui peut générer des coûts de transaction substantiels qui seront supportés par le Compartiment. Ces coûts s'ajouteront aux frais indiqués dans la section Frais de ce document.
- Les actions sont libellées en Francs suisses (CHF). La devise de base du Fonds est l'euro (EUR).
- Vous avez la possibilité de vendre vos actions du Compartiment n'importe quel jour ouvrable. Un jour ouvrable est un jour d'ouverture des banques en Irlande et au Royaume-Uni. Vous devez avoir transmis votre demande à l'agent administratif du Compartiment au plus tard à 13 h 00 (heure irlandaise), le jour ouvrable qui est trois jours ouvrables précédant le jour où vous souhaitez procéder à la vente de vos titres.
- Vos actions ne distribuent pas de revenu, mais le Compartiment réinvestit ce revenu pour augmenter votre capital.
- **Indice de référence** : Le Compartiment est géré de manière active, ce qui signifie que le Gestionnaire d'investissement sélectionne, achète et vend activement des valeurs mobilières dans l'optique de réaliser l'objectif d'investissement du Compartiment. Le Compartiment est géré en référence à (i) 75 % du rendement de l'indice Markit-iBoxx EUR Liquid High Yield Total Return et (ii) 25 % du rendement de l'EURIBOR 1 Mois (« l'Indice de référence »). L'Indice de référence ne définit pas d'allocation des actifs du Compartiment et, en fonction des conditions de marché, le Compartiment peut s'écarter sensiblement de l'Indice de référence.
- **Recommandation** : Le Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui envisagent de retirer leur capital dans un délai d'un à trois ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



La catégorie de risque de ce Compartiment est de niveau 3 car les fonds de ce type ont connu des hausses et des baisses de valeur de niveau faible à moyen dans le passé. Le risque est calculé conformément aux réglementations de l'Union européenne et est basé sur la limite de risque du Compartiment. La catégorie de risque et de rendement est calculée à l'aide de données historiques et montre l'importance des fluctuations passées du cours des actions, mais peut ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur de ce Compartiment. **Il n'est pas certain que la catégorie de risque indiquée demeure inchangée et la classification du Compartiment peut évoluer dans le temps.** Votre investissement initial n'est pas garanti.

Un Compartiment de catégorie 1 ne constitue pas un investissement sans risque : le risque de perte de votre capital est faible, mais les possibilités de réaliser des plus-values sont également limitées. En ce qui concerne un Compartiment de catégorie 7, le risque de perte de votre capital est élevé, mais vous avez également la possibilité de réaliser des plus-values plus importantes. L'échelle, qui comporte sept catégories, s'avère être de na-

ture complexe. Par exemple, un Compartiment de catégorie 2 n'est pas deux fois plus risqué qu'un Compartiment de catégorie 1. Lors de la classification du Compartiment dans une catégorie de risque, il peut arriver que des risques importants n'aient pas été pleinement pris en compte dans la méthodologie. Pour une explication plus détaillée des risques, veuillez vous reporter à la section intitulée « Considérations particulières et facteurs de risque » du prospectus. Les risques suivants peuvent ne pas avoir été correctement pris en compte :

Risque de contrepartie : Il est possible qu'une contrepartie n'exécute pas le paiement du produit de la vente d'actifs au Compartiment ou ne livre pas des titres achetés par le Compartiment.

Risque de crédit : Le risque que les émetteurs d'obligations ne parviennent pas à rembourser leurs intérêts ou leur dette, entraînant des pertes temporaires ou permanentes pour le Compartiment. Les titres de dette dont la qualité est inférieure à Investment Grade présentent généralement un degré de risque de crédit supérieur et le risque de perte dû à la défaillance de ces émetteurs est considérablement plus élevé.

Dérivés à des fins d'investissement et de couverture : Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour créer des positions « longues » et « synthétiques courtes » afin de réaliser ses objectifs d'investissement. Le recours aux dérivés expose le Fonds à des risques différents des risques liés aux investissements directs dans des titres, voire potentiellement plus importants, et peut par conséquent entraîner une perte supplémentaire, pouvant être considérablement supérieure au coût du dérivé.

Risque lié à l'effet de levier financier : L'effet de levier prend naissance suite à la conclusion de dérivés dont les termes ont pour effet d'amplifier un résultat, ce qui signifie que les profits et les pertes liés à un investissement peuvent être plus importants que si l'investissement avait été réalisé directement dans les titres sous-jacents.

Risque de liquidité : Certains titres ou instruments dans lequel le Compartiment procède à des investissements ne disposeront pas d'une notation, et par conséquent, la liquidité peut être faible. Par ailleurs, les accumulations et les cessions de participations dans certains investissements peuvent prendre du temps et il peut être nécessaire de les effectuer

à des prix défavorables. Le Compartiment peut également rencontrer des difficultés à céder des actifs à leur juste prix lorsque des conditions de marché défavorables conduisent à une liquidité limitée.

Risque opérationnel : Le risque de perte directe ou indirecte résultant de processus, de personnes et de systèmes inadéquats ou défaillants, dont ceux liés à la conservation des actifs ou d'événements externes.

Pour une explication plus détaillée des risques, veuillez vous reporter à la section intitulée « Considérations particulières et facteurs de risque » du prospectus.

FRAIS

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,00%
Frais de sortie	0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourriez payer moins de frais ; vous devriez en parler à votre conseiller financier.

Frais prélevés sur le Fonds sur une année

Frais courants	1,30%
-----------------------	-------

Frais prélevés sur le Fonds dans certaines conditions spécifiques

Commission de performance	15,00%
----------------------------------	--------

Le montant des frais courants est basé sur les dépenses du fonds pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre. Il n'inclut pas les coûts de transaction du portefeuille ou les commissions de performance.

Commission de performance : 15% de la surperformance annualisée par rapport au taux de rendement minimal (« hurdle rate ») qui est l'Indice de référence. Il n'a pas encore été

imputé de commission de performance à cette classe d'actions.

Vous pouvez obtenir des informations plus détaillées sur les frais et leur calcul en consultant le prospectus et le supplément du Compartiment disponibles à l'adresse www.corumbutler-am.com.

PERFORMANCES PASSÉES

Date de lancement des Fonds : 10/10/2019

Date de lancement de la catégorie d'actions/de parts : La classe d'actions n'a pas encore été lancée.

Il existe trop peu de données pour présenter un indicateur valable des performances passées de la Classe d'Actions.

INFORMATIONS PRATIQUES

À propos du Compartiment

- Les actifs du Compartiment sont détenus auprès de son dépositaire, CACEIS Bank, Ireland Branch.
- CORUM Butler Smart ESG Fund est un Compartiment de CORUM Butler UCITS ICAV. Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour CORUM Butler UCITS ICAV considéré dans son ensemble. Les actifs de ce Compartiment sont ségrégués des autres Compartiments de CORUM Butler UCITS ICAV. Cela signifie que les participations du Compartiment sont détenues séparément en vertu de la législation irlandaise par rapport aux participations de l'autre Compartiment de CORUM Butler UCITS ICAV.
- Vous pouvez échanger gratuitement vos actions contre des actions d'un autre Compartiment de CORUM Butler UCITS ICAV. De plus amples informations figurent dans le Prospectus.
- Ce Compartiment est assujéti aux dispositions fiscales et aux réglementations de l'Irlande. En fonction de votre pays de résidence, cela pourrait avoir un impact sur votre investissement. Pour de plus amples informations à ce sujet, nous vous invitons à en discuter avec votre conseiller.
- La responsabilité de CORUM Butler UCITS ICAV ne peut être engagée que sur la base de déclarations figurant dans le présent document qui se révéleraient trompeuses, inexactes ou contradictoires avec les parties correspondantes du prospectus de CORUM Le Gestionnaire et ce Compartiment sont agréés en Irlande et réglementés par la Banque centrale d'Irlande. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au: 17/02/2023

Butler UCITS ICAV.

En savoir plus

- Des informations complémentaires sur CORUM Butler UCITS ICAV, des exemplaires de son prospectus, ses rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement en anglais. Nous vous invitons à adresser un courrier à l'agent administratif du Compartiment, CACEIS Ireland Limited, at Bloodstone Building, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, ou de consulter le site Internet à l'adresse www.corumbutler-am.com
- Les informations détaillées relatives à la politique actualisée de rémunération du Gestionnaire, comprenant notamment, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages sociaux, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages sociaux, y compris la composition du comité de rémunération, dans la mesure où un tel comité existe, sont disponibles à l'adresse www.corumbutler-am.com et un exemplaire sur papier de cette politique de rémunération est mis gratuitement à la disposition des investisseurs sur simple demande.
- D'autres informations pratiques, dont les derniers cours des actions, sont disponibles au siège social du Gestionnaire et de l'Agent Administratif pendant les heures de bureau et seront publiées quotidiennement sur le site web www.bloomberg.com